

INFOGRAPHIE 2024

DE VOS DÉCLARATIONS À NOS ACTIONS

DONNÉES 2023



SAN.T.BTP

Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux publics



SOMMAIRE

- 04 PROFIL DES SALARIÉS RÉPONDANTS
- 06 EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES
- 10 ÉTAT DE SANTÉ, HABITUDES DE VIE ET MAINTIEN
DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS
- 14 OFFRE SOCLE DE SAN.T.BTP

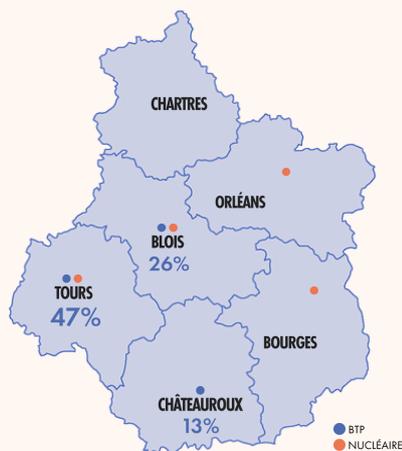


PROFIL DES SALARIÉS RÉPONDANTS

Comme chaque année, les salariés suivis par SAN.T.BTP sont amenés à remplir un questionnaire en amont de leur visite médicale. Les résultats de l'année 2023, issus de ces questionnaires, sont détaillés dans cette brochure et concernent :



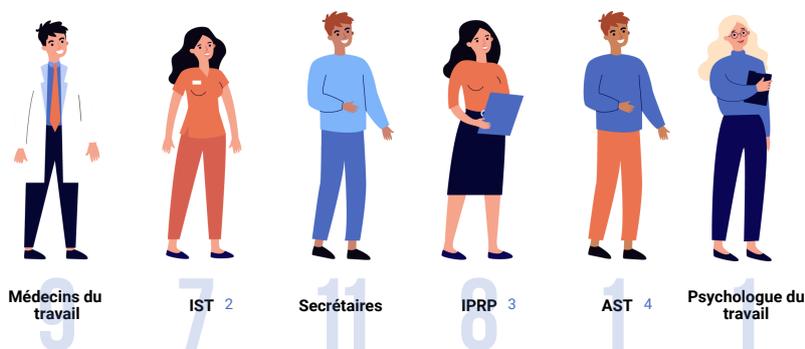
**14 929 salariés
répondants¹**
(soit **94%** des salariés vus en visite
d'embauche ou périodique)



SAN.T.BTP, spécialisé dans le suivi des salariés travaillant dans le secteur de la construction, assure également le suivi des entreprises prestataires du nucléaire (hors exploitant) des quatre centrales de production d'électricité de la région Centre-Val de Loire.

Ainsi, plusieurs zones géographiques sont couvertes par SAN.T.BTP, soit la majorité des départements de la région. Près de la moitié des effectifs suivis du BTP se situe dans l'Indre-et-Loire (**47%**). Le nucléaire représente **14%** des salariés suivis (points orange sur la carte).

Les TPE représentent une grande majorité des entreprises suivies par SAN.T.BTP (77%), et également des PME (20%). **La politique de prévention de SAN.T.BTP s'adapte donc au maximum à la structure et au fonctionnement de ces entreprises dans la mise en place de ses actions de prévention.**



Pour chaque site, SAN.T.BTP met à disposition des entreprises adhérentes, des équipes pluri-disciplinaires formées et adaptées aux problématiques spécifiques du BTP et du nucléaire.

¹ Visite d'embauche et périodique. Visite médicale la plus récente prise en compte. Minimum de 20 réponses par questionnaire.

² IST: Infirmières en Santé Travail

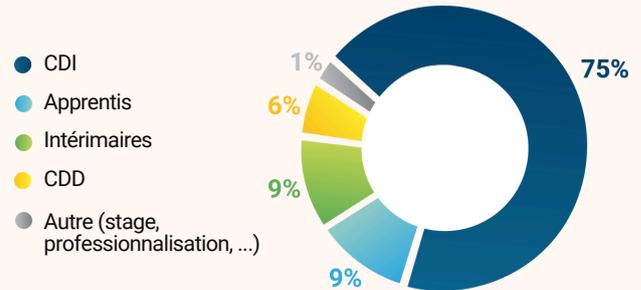
³ IPRP: Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

⁴ AST: Assistant en Santé Travail

Les salariés ayant répondu aux questionnaires de pré-visite connectée sont majoritairement des hommes, de moins de 45 ans et travaillant principalement dans le secteur de la construction :



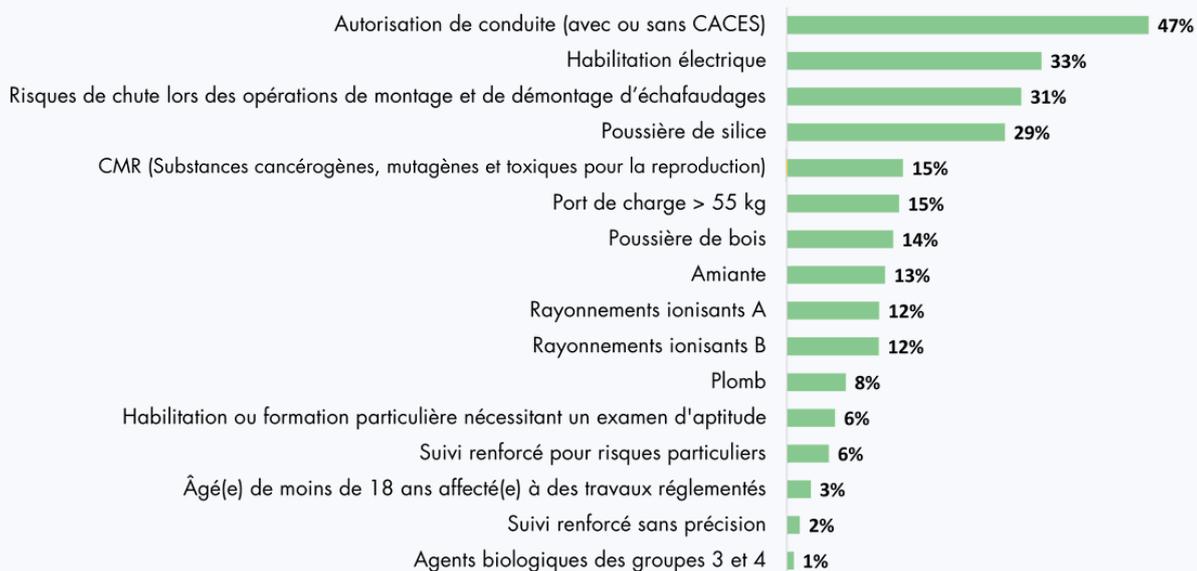
La grande majorité des salariés sont en CDI (75%). Les apprentis et intérimaires représentent une part non négligeable des effectifs (18%). Ces populations, majoritairement jeunes et ouvrières, sont plus exposées aux risques professionnels et font partie des salariés les plus exposés aux risques d'accidents du travail. **Ils font donc l'objet d'une surveillance particulière par les équipes de SAN.T.BTP.**



Suivi individuel simple (SIS) 18%
 Suivi individuel renforcé (SIR) 80%
 Suivi individuel adapté (SIA) 2%

Le salarié exposé à des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité, pour celles de ses collègues ou des tiers, bénéficie d'un suivi individuel renforcé (SIR) de son état de santé. Ce suivi comprend un examen médical d'aptitude avant l'embauche donnant lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude par le médecin du travail.

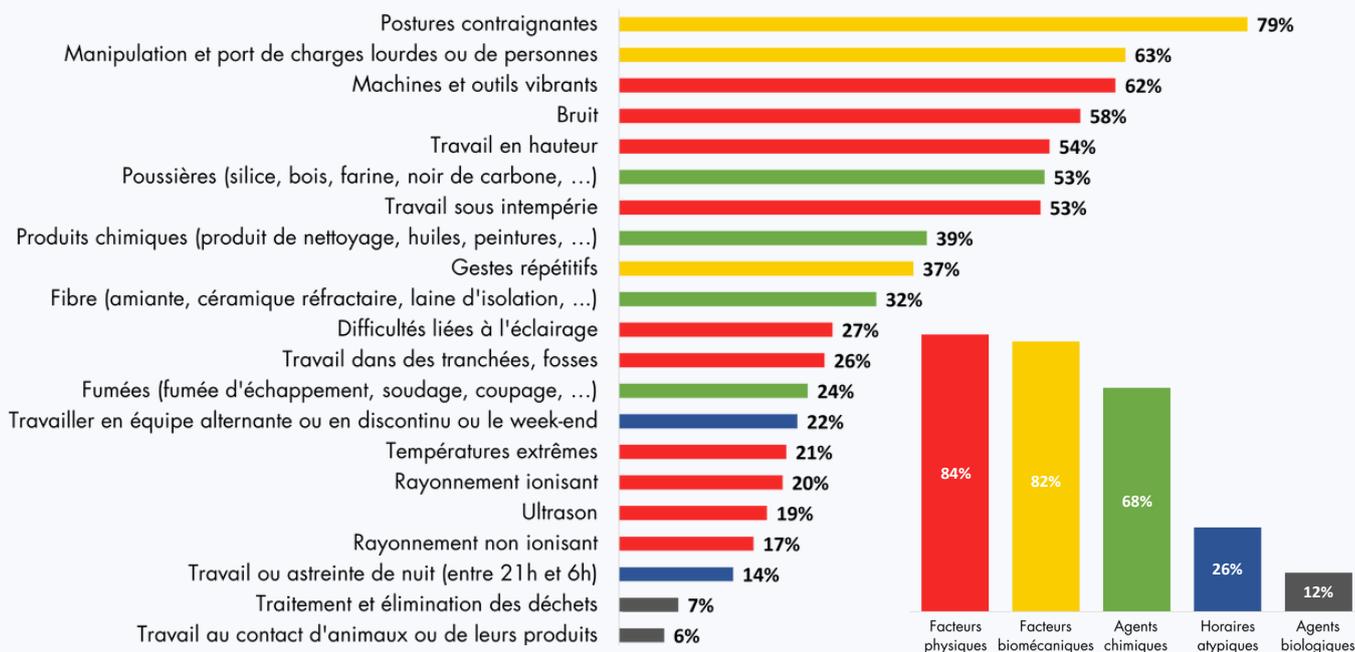
La grande majorité des salariés vus est en SIR (80%), ce qui nécessite une organisation adaptée et des ressources médicales plus importantes, que SAN.T.BTP met à disposition des employeurs et salariés pour une efficacité et un suivi optimaux. Les motifs de SIR les plus fréquents, et assez spécifiques au secteur de la construction, sont principalement les autorisations de conduite, les habilitations électriques, les risques de chute lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages, ou les poussières de silice :



EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES

Du fait de leurs activités, les salariés des secteurs de la construction et du nucléaire sont exposés simultanément à plusieurs risques professionnels, on parle alors de polyexposition.

Ici, on retrouve particulièrement les expositions liées aux **facteurs biomécaniques** (notamment postures contraignantes, manipulation et port de charges lourdes) et aux **facteurs physiques** (notamment machines et outils vibrants, bruit, travail en hauteur) où plus de 80% des salariés se déclarent concernés. Les expositions aux **agents chimiques** sont également fréquemment rapportées (68%) notamment les poussières (par exemple lors du perçage du béton, taille de la pierre, usinage du bois, ...).



Quels métiers sont les plus concernés par la polyexposition ?

Plusieurs métiers du bâtiment sont particulièrement concernés par le cumul d'expositions décrit précédemment tels que les maçons, les couvreurs, les menuisiers, les plombiers / chauffagistes, les peintres, les poseurs de revêtements sur supports verticaux, les charpentiers, les monteurs de structures métalliques, les électriciens et techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique).

Cette polyexposition nécessite une surveillance médicale spécifique et adaptée via le suivi individuel et au travers d'actions de prévention dédiées, réalisées tout au long de l'année par les équipes de SAN.T.BTP.



Vécu au travail des salariés

Les niveaux de stress et de satisfaction au travail (échelle de 0 à 10) recueillis via le questionnaire de pré-visite connectée montrent des résultats positifs : la moitié des salariés (curseurs bleus) se dit très satisfait au travail (8 à 10) et pas du tout / peu stressé au travail (0 à 3).



En complément des risques professionnels détaillés précédemment, les risques psychosociaux (RPS) sont également renseignés par les salariés interrogés. La prise en compte de ces risques dans la prévention est d'autant plus importante qu'ils peuvent être en interaction avec les autres familles de risques et avoir des conséquences sur la santé, aussi bien physique (tensions musculaires, palpitations, ...) que mentale (stress, anxiété, ...). De plus, les impacts sur l'entreprise peuvent être non négligeables (turn-over, ambiance de travail dégradée, absentéisme, ...). **Cela souligne l'importance d'inclure les RPS dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour lequel SAN.T.BTP accompagne ses adhérents dans sa réalisation, à leur demande.**



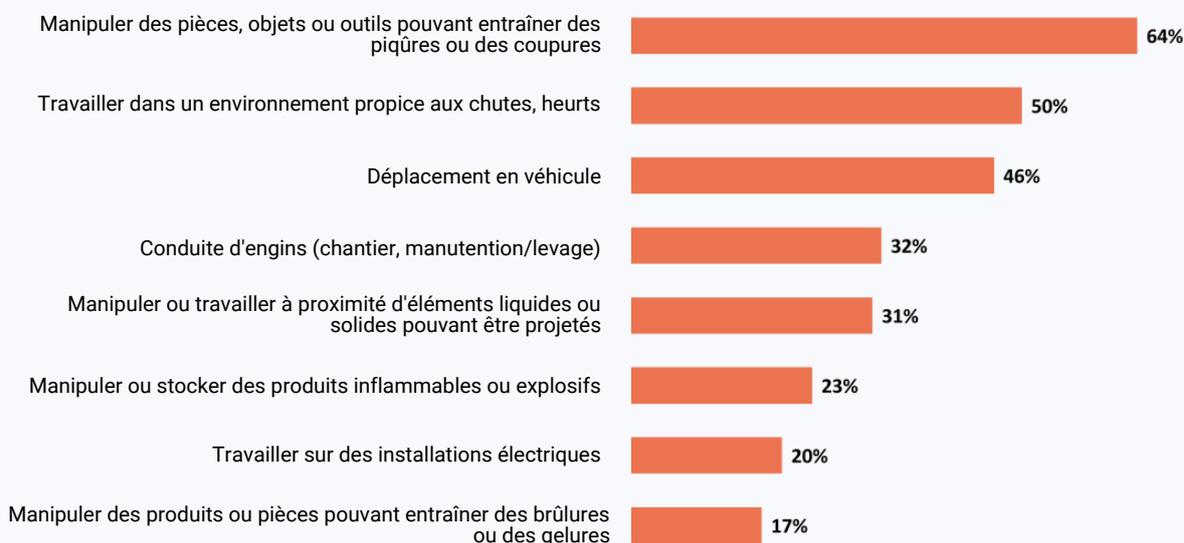
Les **exigences du travail** sont les plus rapportées (74%), notamment les interruptions de tâches, devoir penser à trop de choses à la fois ou devoir se dépêcher. Plus de la moitié des salariés se sentent concernés par un manque d'**autonomie et de marges de manoeuvre** (55%) dont le fait d'être non associés lors de changements dans l'entreprise. Parmi les problématiques liées aux **rapports sociaux au travail** (53%), les salariés se sentent particulièrement concernés par le fait d'avoir des tâches imprécises ou floues, ainsi que le manque de reconnaissance de la part des employeurs / hiérarchie.

La moitié des salariés déclarent des **situations d'insécurité** (51%) et notamment ne pas se sentir capables de faire le même travail jusqu'à la retraite. Concernant les **exigences émotionnelles** (40%), les expositions les plus déclarées sont les tensions avec le public et devoir cacher ses émotions. Les **conflits de valeurs**, rapportés par 20% des salariés, se caractérisent notamment par devoir faire des choses qui heurtent la conscience professionnelle.

Risques d'accidents

D'autres risques professionnels, en plus de ceux présentés précédemment, sont importants à prendre en compte puisqu'ils peuvent être à l'origine d'accidents, qui selon leur gravité, peuvent entraîner des arrêts de travail plus ou moins longs, des séquelles plus ou moins importantes, voire des décès. **Des actions de prévention et de sensibilisation sont donc essentielles à mettre en place pour en limiter les effets (incapacité, invalidité, coûts économiques, ...).** SAN.T.BTP se tient à disposition de ses adhérents pour agir sur ces risques.

Plus de 8 salariés sur 10 déclarent au moins un risque pouvant être à l'origine d'accident. La manipulation de pièces, objets ou outils pouvant engendrer des piqûres ou des coupures (par exemple : scie, cutter, disqueuse, cisaille, ...), le fait de travailler dans un environnement propice aux chutes ou heurts (par exemple : échafaudage, toit, matériel au sol sur les chantiers, ...) et le déplacement en véhicule sont les risques les plus rapportés par les salariés :

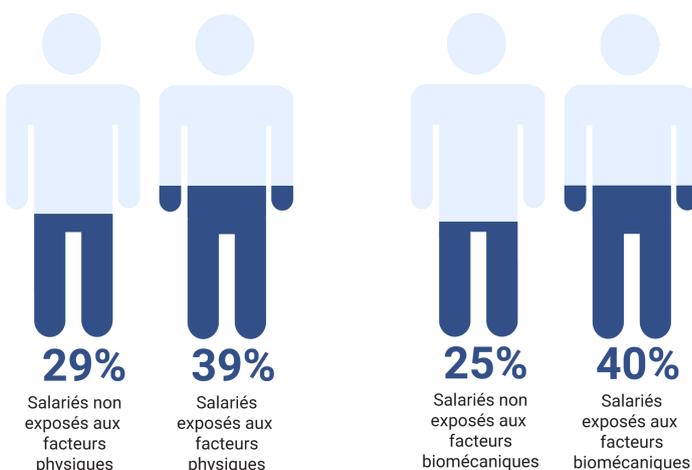


ÉTAT DE SANTÉ, HABITUDES DE VIE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS

Les salariés rapportent un très bon niveau d'état de santé général perçu. En effet, la moitié des salariés (curseur bleu) estime avoir un très bon état de santé (échelle de 8 à 10). Ce constat est plus mitigé pour la question « Considérez-vous que votre travail altère votre état de santé ? » pour laquelle la moitié des salariés (curseur bleu) estime que leur travail altère modérément à très fortement leur santé.



En comparaison, en population générale en France en 2022, 65% de la population se considère en très bonne (25%) ou bonne santé (40%).¹ L'effet d'âge, les habitudes de vie et les conditions de travail peuvent, notamment, impacter l'état de santé des salariés. **SAN.T.BTP est donc mobilisé pour accompagner ses adhérents et salariés dans ces enjeux de santé au travail et de santé publique par exemple, par la réalisation d'études de poste et de sensibilisations sur ces thématiques.**

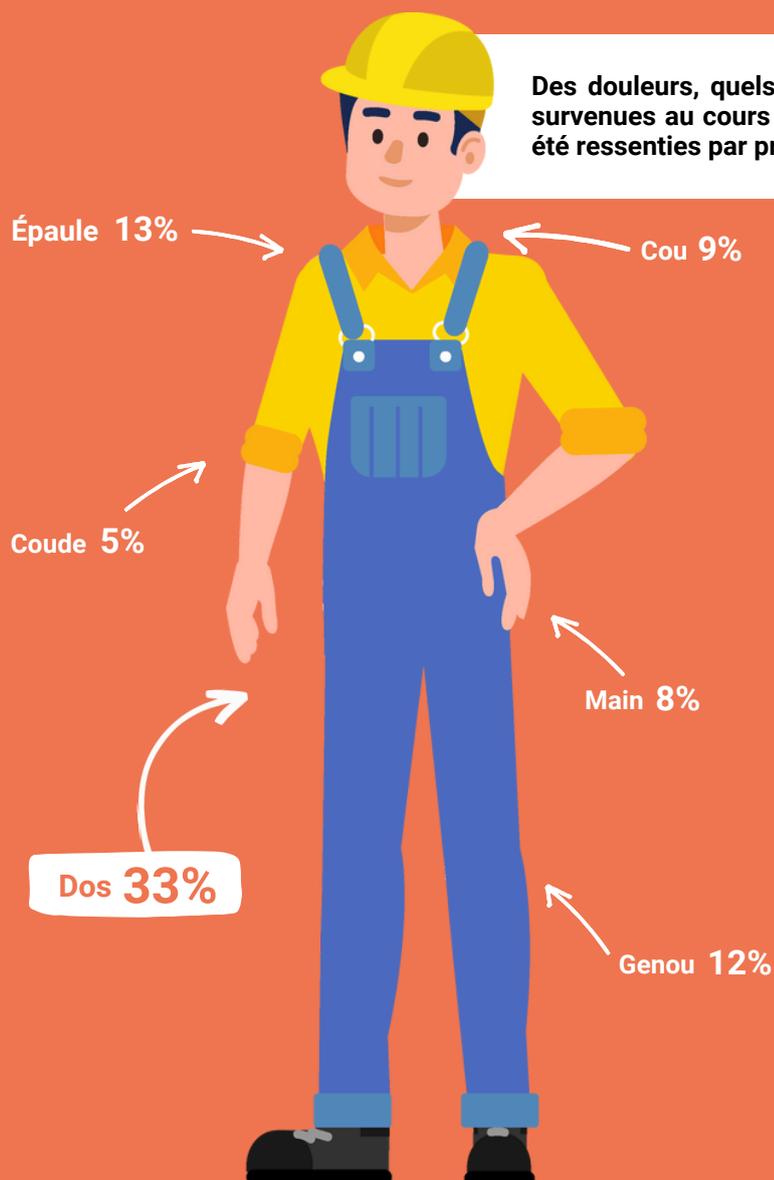


● Bon état de santé perçu
● Mauvais état de santé perçu

Ces graphiques peuvent illustrer le potentiel lien entre expositions professionnelles et effet sur la santé : les salariés exposés aux facteurs physiques (machines-outils vibrants, bruit, travail en hauteur, ...) ou biomécaniques (postures contraignantes, manipulation et port de charges lourdes, ...) rapportent un état de santé moins bon que les salariés non exposés, respectivement 39% vs 29% pour les facteurs physiques et 40% vs 25% pour les facteurs biomécaniques.

¹ Source : Eurostat (extraction du 3 octobre 2023), EU-Silc

Douleurs ostéoarticulaires



Les douleurs au niveau du dos (33%) sont les plus rapportées suivies de celles touchant les épaules (13%) et les genoux (12%).

Près de la moitié des salariés concernés par des douleurs ostéoarticulaires les ressentent de manière continue ou fréquente : 44% pour le cou et dos, 49% pour les genoux et épaules, et 52% pour les coudes et mains.



Les salariés déclarant des expositions en lien avec la manutention et port de charges lourdes, les postures contraignantes, ou les gestes répétitifs sont invités à renseigner la pénibilité ressentie sur une échelle de 0 à 10 (pas du tout pénible à très pénible). **Il apparaît globalement que plus d'un tiers des salariés exposés à ces risques biomécaniques (39% pour la manutention, 35% pour les postures contraignantes et 34% pour les gestes répétitifs) les ressentent comme pénibles voire très pénibles (échelle de 6 à 10).**

SAN.T.BTP met régulièrement en place des sensibilisations ainsi que des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). En 2023, SAN.T.BTP a collaboré et organisé avec l'OPBTP, une journée sur les TMS qui a réuni une quarantaine d'entreprises.

Habitudes de vie des salariés

La consommation d'alcool, de médicaments psychotropes ou de cannabis, déjà connus pour leurs effets négatifs sur la santé, peuvent également avoir des conséquences pour la sécurité des salariés concernés mais aussi pour leur entourage professionnel. Cela peut l'être d'autant plus pour les salariés travaillant par exemple en hauteur, dans des fosses ou tranchées, conduisant un véhicule ou engin, ... **Il ressort des réponses des salariés, que le café / thé et le tabac sont les produits les plus consommés (assez souvent / fréquemment ou quotidiennement) :**



Café et/ou thé
71%



Tabac
39%



Alcool
15%



Médicaments
3%



Cannabis ou autres drogues
1%

Des plans de prévention dédiés peuvent être mis en place de façon collective pour sensibiliser les collaborateurs sur les addictions au niveau de l'entreprise mais également au niveau individuel, avec l'accompagnement des salariés concernés par un personnel formé de SAN.T.BTP.



NORMAL
43%

IMC < 25



SURPOIDS
36%

IMC [25 - 30]



OBÉSITÉ
21%

IMC > 30

Plus de la moitié des salariés interrogés sont en situation de surpoids ou obésité (57%) pouvant entraîner des problèmes de santé tels que le diabète, l'hypertension artérielle, des maladies cardio-vasculaires ou respiratoires, ... Il est donc important de prendre en compte ces enjeux, notamment pour les salariés occupant des postes en horaires atypiques ou sédentaires pour lesquels les risques pour la santé peuvent être accrus.

De plus, 13% des salariés indiquent assez souvent ou quotidiennement sauter ou écourter un repas en raison de l'organisation du travail ce qui peut également avoir un impact sur l'IMC.

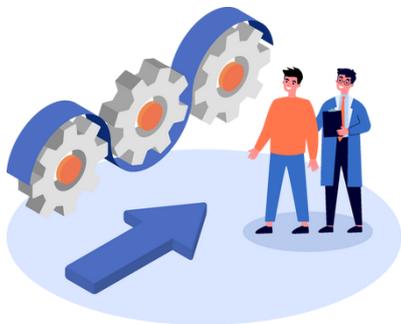
26% des salariés interrogés estiment mal dormir. Parmi ceux-ci, la moitié indique que les problèmes de sommeil sont presque quotidiens, et plus de 4 sur 10 estiment que leur travail a des conséquences sur la qualité de leur sommeil, et inversement.



SAN.T.BTP met régulièrement en place des programmes adaptés qui portent sur l'hygiène de vie (nutrition, sommeil, ...) afin de sensibiliser employeurs et salariés sur ces problématiques.

Évènement de santé / Maintien dans l'emploi

Entre deux visites de santé au travail, plusieurs évènements (maladie professionnelle ou non, accident ou arrêt de travail, ...) peuvent survenir dans le parcours professionnel des salariés : 13% des interrogés en ont connu. Les évènements les plus rapportés sont les accidents du travail et les arrêts de travail de longue durée (plus de 3 mois). Il s'avère également que 5% des salariés questionnés ont eu plus de 3 arrêts de travail au cours des 12 derniers mois.



Le parcours professionnel peut également être marqué par des inaptitudes (3% des interrogés) et/ou des aménagements de poste ou restrictions d'aptitude (11% des interrogés) notamment en lien avec des restrictions de port de charges (6%) ou des aménagements d'horaires (4%).

Ces constats peuvent constituer, pour les équipes médicales, des éléments de surveillance spécifique (détérioration des conditions de travail et/ou de l'état de santé) afin d'éviter toute sortie d'emploi précoce.

Avoir connaissance de ces éléments et en comprendre les mécanismes le plus en amont possible permet de les intégrer dans le suivi et l'accompagnement des salariés afin de favoriser leur maintien au poste de travail, dans l'entreprise ou dans un autre emploi. Le maintien dans l'emploi est une préoccupation majeure pour SAN.T.BTP.

Focus sur la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

La cellule PDP est dotée de spécialistes de ce domaine (assistante sociale, psychologue du travail, médecin, infirmier, ergonomiste, ...) en lien avec le médecin du travail en charge du suivi du salarié. D'autres acteurs (médecin conseil, médecin traitant, cellule de prévention de la désinsertion professionnelle de l'assurance maladie, CARSAT, Pôle emploi/CAP Emploi, MDPH, etc.) peuvent également compléter la démarche de maintien. **Notre cellule PDP intervient en prévention (études de poste), détection du risque de désinsertion professionnelle et accompagnement individualisé.**

En collaboration avec les partenaires du maintien en emploi, la cellule PDP de SAN.T.BTP propose des solutions adaptées :



Adaptation du poste de travail



Aide psychologique



Accompagnement personnalisé



Accompagnement vers l'emploi



OFFRE SOCLE DE SAN.T.BTP



Prévention des risques professionnels

- Élaboration d'une fiche entreprise pour chaque adhérent
- Accompagnement à la réalisation du DUERP
- Accompagnement à la déclaration des situations de travail sur PADOA
- Évaluation des risques, étude de poste et conseils en prévention
- Mesures physiques au poste de travail (bruit, vibrations, prélèvements atmosphériques, éclairage, ...)
- Animation d'ateliers de sensibilisation sur les risques professionnels
- Participation aux CSSCT des CSE, ...



Suivi de l'état de santé du travailleur

- Visites d'embauche
- Visites périodiques en fonction du type de suivi (simple, adapté, renforcé)
- Visites de mi-carrière
- Visites de fin de carrière
- Examens complémentaires (audition, vue, ...)
- Sensibilisations et conseils aux salariés adaptés à leurs expositions et risques professionnels de leur métier, ...



Prévention de la désinsertion professionnelle

- Visites de pré-reprise
- Visites de reprise
- Visite à la demande
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement social
- Aménagement du poste de travail
- Rendez-vous de liaison
- Essais encadrés, ...

CONTACTS



SAN.T.BTP

Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux publics

Siège Social

30 Rue François Hardouin 37100 Tours

contact@santbtp.fr

Tél : 02 47 42 84 10

Adhésions, cotisations

adhesion-comptabilite@santbtp.fr

Prévention

prevention@santbtp.fr

Ressources humaines

ressources-humaines@santbtp.fr

Pour toute demande de rendez-vous de suivi médical :

Indre-Et-Loire

convocation-37@santbtp.fr

Loir-Et-Cher

convocation-41@santbtp.fr

Tél : 02 54 74 37 89

Indre

convocation-36@santbtp.fr

Tél : 02 54 08 30 50

CNPE Avoine

(et Saint-Laurent-Nouan)

cnpeavoine@santbtp.fr

cnpesaintlaurent@santbtp.fr

Tél : 02 47 98 13 04 ou 02 54 74 37 89

CNPE Dampierre-En-Burly

(et Belleville-Sur-Loire)

cnpedampierre-belleville@santbtp.fr

Tél : 02 38 35 36 56

www.santbtp.fr